



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2022 – 061

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 29 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de décembre.

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

Présents : 14 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents : 5 Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Charles JACOULOT, Justin MARGUERON, Michaël NICOD

Procurations : 2 *Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE*
Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n°2022 – 061 :

Objet : Assiette, dévolution et destination des coupes 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions qui régissent la forêt communale de Damprichard, celle-ci relevant du Régime forestier suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. A cet effet, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

Le Maire invite ensuite l'Assemblée à délibérer sur l'état d'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée en ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes ci-annexé et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- de vendre les produits résineux des coupes des parcelles **2R, 2A et 16R** en vente de gré à gré par soumission (vente en salle, ouverte au public) sur pied à la mesure (prévente de bois façonnés),
- de vendre les produits accidentels de l'exercice sur pied à la mesure (prévente de bois façonnés) sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant,
- de vendre les produits divers de faibles valeurs de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur,
- d'autoriser le prélèvement de sangles (épicéas vendus façonnés) sur demande du sanglier et après accord de l'acheteur des bois, moyennant une redevance fixée à 50.00 € HT pour un lot d'épicéas < 200 m³, 100.00 € HT pour un lot d'épicéas entre 200 et 500 m³ et 150.00 € HT pour un lot d'épicéas > 500 m³,
- de donner tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux opérations de vente,
- de demander à l'ONF, pour les chantiers dont les produits sont à vendre façonnés en bloc ou à la mesure, d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et délègue la maîtrise d'ouvrage des transports de bois et chargement de plateau,
- de demander à l'ONF, pour les bois vendus sur pied à la mesure, de contrôler le classement des bois,
- d'autoriser, pour chacune de ces opérations, le Maire à signer tout document afférent, y compris les devis et conventions que lui présentera l'ONF pour l'exécution de ces prestations.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022_061-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE.

La secrétaire de séance,
Nadège MOUGIN.





ETAT D'ASSIETTE des COUPES pour 2023

COMMUNE de DAMPRICHARD

Direction Territoriale Franche-Comté

Agence Besançon

UT Maiche

Triage Damprichard

Office National des Forêts

Je vous prie de trouver ci-dessous, en application de l'article R.231-23 du Code Forestier et de l'article 12 de la Charte de la forêt communale, la liste des parcelles proposées à l'Etat d'Assiette des coupes pour l'année 2022.

COUPES PROPOSEES EN 2023

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Volume commercial prévisionnel (m3) (2)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
2_r	RS (Régénération)	2	100	0	100	100	0	100	Prévente de bois façonnés
2_a	AMEL (Améliorat)	6,3	300	0	300	300	0	300	Prévente de bois façonnés
16_r	RS (Régénération)	7,3	350	0	350	350	0	350	Prévente de bois façonnés
Volumes totaux			750	0	750	750	0	750	

COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Dernier passage prévu
			Résineux	Feuillus	Total	
Volumes totaux			0	0	0	

Remarques et précisions du Technicien de l'ONF et/ou du Propriétaire

Date de remise du document
Le Technicien de l'ONF Territorial



Pris connaissance le 19/10/2022

Visa et cachet du Représentant de la Commune

La Maire,
Anthony MERIAUX



(1) Le volume total prévisionnel de la coupe est le volume total des arbres, écorce et houppier compris; c'est un volume 'aménagement'

(2) Le volume commercial prévisionnel est le volume ci-dessus diminué du volume de l'écorce et du houppier

Remarque : pour les feuillus, le volume de l'écorce fait partie du volume commercial

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12/12/2022

ID : 025-212501936-20221208-2022_061-DE

